



## 62% des débits ne respectent pas l'interdiction de vente aux mineurs

Rubrique : actualités - Date : mardi 29 novembre 2011

---

Une opération client mystère, réalisée par le Comité national contre le tabagisme (CNCT) auprès de 430 débits de tabac en France, a montré que 62% d'entre eux étaient en infraction en vendant des paquets de cigarettes à des mineurs.

La vente de tabac aux mineurs de moins de 18 ans est interdite en France par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) de juillet 2009. Depuis 2003, la vente était déjà interdite aux mineurs de moins de 16 ans.

L'opération du CNCT a été menée du 16 au 28 mai par l'institut d'enquêtes LH2 auprès d'un échantillon représentatif de 430 débits de tabac. Chaque visite mystère était effectuée par deux personnes, un mineur de 12 ou 17 ans, à égale proportion entre filles et garçons, vêtus de manière à ne pas piéger le débitant sur son âge, et un adulte, enquêteur de LH2.

Au total, 62% des buralistes visités ont accepté de vendre un paquet de cigarettes à un jeune de moins de 18 ans. Près de 4 buralistes sur 10 (38%) ont vendu du tabac à un enfant de 12 ans, et 8 sur 10 (85%) à un jeune de 17 ans.

70% des débits visités n'ont fait aucune démarche particulière de vérification d'âge.[...]

Lire la suite de l'article sur [libération.fr](http://liberation.fr)